

Château-Garnier, demain!



LE MOT DU MAIRE

C'est avec beaucoup de plaisir que je viens vous présenter le 6ème numéro du bulletin municipal. Vous y trouverez vos rubriques habituelles, mais aussi quelques nouveautés comme le coin des gourmets.

Le comité de rédaction a tenu à vous informer le plus complètement possible sur la vie de notre commune et sur toutes les actions entreprises ou à venir. La parole a aussi été largement donnée à

nos associations, garantes du dynamisme de notre village.

Comme vous pourrez le lire, 2003 a été riche en réalisations, notamment la chaufferie collective, mais également les travaux de voirie, la rénovation des bâtiments communaux...

Pour 2004, de nombreux projets vont voir le jour comme le nouveau lotissement ou la concrétisation de la zone d'activité avec l'installation d'une entreprise de scierie et de production de plaquet

tes de bois, ainsi que l'installation du distillateur de fruits

Les prochains vœux de la municipalité seront l'occasion de mieux les préciser.

En attendant d'avoir le plaisir de vous y rencontrer, au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite à vous et à tous ceux qui vous sont chers, de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2004 !

Bonne lecture !!!

Dans ce numéro :

Etat civil	2
Foire de la St Maurice	3
La chaufferie collective	4
Les travaux des bâtiments	5
La vie de la commune	6-7
La voirie	8
Le lotissement	9
L'assainissement	10
La Communauté de Communes	11
Le tri des ordures ménagères	12
Le Pays Civraisien	13
Le projet Leader +	14
La page sociale	15
Les associations	16-22
Le coin des gourmets	23
Notre histoire locale	24-25
Regards sur nos croix	26
Notre histoire	27

Le goûter du 3ème âge



Le C.C.A.S et la municipalité ont reçu les habitants de 78 ans et plus autour d'un goûter le 2 décembre. La chorale de Château-Garnier et 2 animateurs du centre culturel de Gençay ont animé ce goûter très sympathique.

L'Etat Civil

Décès :

- MAGNAN Robert : le 30/06
- CLERC Jean le 6/07
- COIRAT Michel le 8/07 *
- ROBIN M.Madeleine le 3/08
- BOUCHARD Guy le 8/08 *
- LOCHON Veuve LELONG Eléonore le 18/08
- OUVRARD Veuve CHUBERT A.Marie le 22/08 *
- RIVAUD Guy le 24/09
- AMBROISE Denise le 25/10 *
- BOURGOIN Veuve DORLAC Ernestine le 31/10 *
- CAILLE Gérard le 4/12
- GUIMBAUD Veuve BARBARY Odette le 6/12 *
- HERRER Veuve VALLETTE Gisèle le 7/12 *
- ROUSSEAU Eugène le 10/12*

(*) Maison de Retraite

Naissances :

- PELLERIN Sulyvan le 4/12

Mariages :

- MESRINE Laetitia et GAILLEDRAT Christophe le 5/07.
- MATHIEU Fabienne et LUCAS Yann le 6/09
- MONJAUZE Marie et PRIOUL Gurvan le 20/09
- MAROUTEIX Laurence et ROUET Bruno le 27/09.



Fêtes et animations

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
<u>Dimanche 11 à 10h30</u> Vœux de la municipalité	<u>Dimanche 8</u> A.G Jumelage à 10h Loto à 15 h	<u>Samedi 6</u> Carnaval école	<u>Samedi 3</u> Election Miss Pays gencéen	<u>Samedi 1er</u> Soirée Foot	<u>Dimanche 6</u> 8ème Castegar-niéroise Vélo + Marche
<u>Samedi 17 à 20h00</u> Concours de belote PLAN D'EAU	<u>Dimanche 15</u> A.G Plan d'eau+ banquet	<u>Samedi 13</u> Veillée marchoise ?	<u>Dimanche 18</u> Belote aînés ruraux	<u>Dimanche 2</u> Randonnées Gencéennes	<u>Samedi 12 (?)</u> Fête de la Musique
<u>Dimanche 18 à 10h30</u> A.G Foyer des Jeunes	<u>Samedi 28</u> Repas+soirée dansante Foyer des Jeunes	<u>Dimanche 14</u> Loto Eteurbeuil	<u>Samedi 24</u> Repas aînés Ruraux	<u>Samedi 15</u> Journée Cyclos Foot Tennis	<u>Dimanche 20</u> Banquet de l'ACCA
<u>Dimanche 25</u> Chasse à courre ACCA	<u>Dimanche 29</u> Loto AFN+Comité des Fêtes	<u>Sam 20+Dim 21</u> <u>Vend 26+sam27</u> Théâtre		<u>Dimanche 16</u> Anciens Combattants et Souvenir Français	<u>Samedi 26</u> Fête des écoles
<u>Samedi 31</u> A.G Cyclos		<u>Samedi 27</u> Ouverture pêche Plan d'eau			

La Foire de la Saint-Maurice

La presse régionale s'étant largement faite l'écho du succès rencontré par notre 8^{ème} édition de la Foire de la St Maurice, nous voudrions profiter de ces quelques lignes pour remercier l'ensemble de nos exposants pour leurs présentations.

Certaines d'entre elles étaient vraiment des nouveautés, tels ce jeune mulot du Poitou, la voiture électrique silencieuse et non polluante ainsi que le chauffe-eau solaire et les panneaux photo-voltaïques, qui ont obtenu un beau succès auprès du très nombreux public présent tout au long de la journée.

Ce même public a beaucoup apprécié la prestation d'une grande qualité que nous a offert le groupe

« La Jeanne d'Arc » de Rouillé avec ses 25 musiciens.

Plus confidentiel, mais très intéressant a été le concours de « Broyé du Poitou ».

Merci encore aux 16 dames qui se sont lancées courageusement dans cette affaire et dont le jury, présidé par Mr le Maire, a eu bien du mal à désigner les lauréates.

Merci également aux 9 généreuses donatrices dont les gâteaux sont venus agréablement compléter le dessert du déjeuner sous chapiteau.

Pour terminer, nous ferons nôtre la conclusion d'un journal, très connu régionalement, qui écrit que **notre foire bien**

qu'axée sur les vieux métiers et les traditions fait également la part belle aux techniques et technologies nouvelles confirmant ainsi sa devise « d'une fouère de dans le temps pour les gens d'aneu ».

C. BERNARDIE



La fête de l'école

Le 21 juin 2003 avait lieu la kermesse de l'école de Château Garnier. Une réussite grâce à tous.

D'une part, les enfants de l'école nous ont enchanté grâce au savoir faire pédagogique des enseignants. Chants, sketches, et pièces de théâtre écrites par les enfants ont composé un spectacle de qualité qui a ouvert cet après midi du début de l'été.

Ensuite, chacun a pu participer aux stands, animés dans la joie et la bonne humeur par les associations de Château-Garnier :

- Pêche à la ligne par le comité de jumelage
- Enveloppes gagnantes par les aînés ruraux
- Chamboultout par le comité des fêtes

- Lancer de fer à cheval par l'Eteurbeuil
- Jeu de quille par le Plan D'eau
- Lancers dans des cibles par la chasse
- Merguez/frites et boissons à disposition pour petits creux et grandes soifs par la cantine et le théâtre, sans oublier l'aide du Tennis-club et des Cyclos.

Le jubilé du Père Audebrand

Le Père Pierre Audebrand a fêté son **Jubilé d'Or Sacerdotal** à Usson le 6 juillet dernier, entouré de sa famille et bon nombre de paroissiens. Il fut ordonné prêtre le 29 juin 1953 à la cathédrale de Poitiers. Plusieurs affectations se sont succédées.

La première comme vicaire à Coulonges sur l'Autize (79). Trois ans plus tard, il est nommé curé de Curzay/vonne (canton de Lusignan) pour un séjour de 2 ans et quelques mois.

Son cursus se poursuit comme aumônier départemental de la Jeunesse Chrétienne de la Vienne pendant 7 ans et réside à Poitiers.

En 1966, il a la responsabilité d'Availles-Limouzine et Pressac, puis tout en résidant à Availles, devient responsable du secteur Vienne Limousine où il sert 11 paroisses des cantons d'Availles et L'Isle-Jourdain.

Enfin, le 18 septembre 2001, il est nommé à Usson (en semi-retraite !), où il assure en collabora-

tion avec le Père Loy de Charroux, le service d'Usson, Château-Garnier, Joussé, Payroux et Saint-Martin L' Ars.

Quelques présents ont été remis à cette occasion, M. Le Maire et les adjoints lui ont offert un livre sur les pèlerinages.

Tous nos vœux au Père Audebrand, afin qu'il puisse encore longtemps assurer sa mission.

La chaufferie collective



La livraison de la chaudière

Les travaux de la chaufferie collective réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes sont terminés et nous en profitons pour remercier les riverains de leur compréhension devant les désagréments de cet important chantier.

La chaudière bois est en service depuis la mi-octobre et assure le chauffage des écoles, de la mairie, de la garderie, de la maison des associations, des logements de l'école et du presbytère, de la salle « Semailles au vent », de l'église et également de la maison de retraite. Fin novembre, 95426 kW ont été produits pour une consommation d'environ 35 tonnes de bois et 1000 l de fuel pour un montant de 2445.06 €, soit un coût brut de 0.025€ le kW produit hors frais annexes.

Comme pour tout chantier de cet envergure, la mise en service de la chaudière bois a donné quelques soucis liés à diverses anomalies, qui ont été réglées par les responsables de la maintenance.

Actuellement, il ne reste plus qu'à affiner certains réglages, afin d'optimiser le fonctionnement de la chaudière.

Le coût total de l'ouvrage s'est élevé à 668897,72 € H.T. Les subventions s'élèvent à 447522 € (soit 70 % environ).

Les installations intérieures des bâtiments communaux ont été revendues par la Communauté de Communes à la Commune de Château-Garnier pour un montant net de 22804,33 € H.T. Le réseau de

distribution qui comprend la chaufferie et le réseau primaire a été rétrocédé pour une somme de 110159,92 € H.T; la maison de retraite, a elle, racheté son installation intérieure pour un montant de 88411,47 € .

Rappelons que ce réseau de distribution de chaleur est géré par la commune par l'intermédiaire d'un budget annexe indépendant du budget général .Ce budget doit impérativement s'équilibrer, grâce à la vente de chaleur à la commune d'une part et à la maison de retraite d'autre part.

Vous pourrez découvrir cette importante réalisation lors d'une journée Portes Ouvertes qui sera organisée le jour de l'inauguration dont la date sera fixée au cours du 1er semestre 2004.

*Le bâtiment de la chaufferie avec à ses côtés
le lieu de stockage des plaquettes*



Les travaux sur les bâtiments communaux en 2003

Bâtiments	Nature des travaux	Dépenses	Subventions
Mairie	Remplacement des ouvertures par des ouvertures en PVC double vitrage	4095.25 €	1642 €
Salle Semailles au vent	Placards de rangement. Les fournitures ont été payées par l'Eteurbeuil	* 240.88 €	
Sacristie	Peinture des dessous de toits	* 30.00 €	
Local association	-Remise aux normes de l'électricité -Aménagement d'une salle de réunion -Changement des ouvertures côté rue (PVC double vitrage)	* 771.36 € 8269.91 €	4352 €
Ecole	-Peinture intérieure de toutes les classes -Mise en place d'une porte de secours au dortoir de la maternelle -Installation d'un standard téléphonique -Aménagement d'une salle pour les instituteurs dans le local association -Changement de toutes les ouvertures (PVC double vitrage)	* 276.75 € * 3008.38 € * 749.15 € 17945.09 €	12820 €
Salle des fêtes	-Achat d'un lave-vaisselle -Chariots pour ranger tables, placards pour vaisselle	2842.89 € * 612.73 €	
Logement face à l'église	-Peinture de toutes les ouvertures -Réparation des volets	*45.00 €	
Toilettes publiques Place de l'église	-Travaux en cours	39300 €	20682 €

* : Travaux effectués par le personnel communal.

Les travaux d'installation du chauffage ne sont pas inclus dans ce tableau. Ces installations, payées par la Communauté de Communes seront rachetées par la commune.

La vie de la Commune

Les réunions du Conseil Municipal en date de :

- 20 juin 2003
- 1^{er} août 2003
- 5 septembre 2003
- 3 octobre 2003

ont déjà fait l'objet de publication dans les lettres municipales « CHATEAU GARNIER INFOS n° 3 et 4 ».

Réunion du 7 novembre 2003

- Le Conseil Municipal accorde au nouveau Receveur Municipal (Jean Jacques MEUNIER), le bénéfice de l'indemnité pour l'établissement des documents budgétaires et comptables, la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie, la gestion économique et de l'aide aux entreprises ainsi que la mise en œuvre des réglementations économiques et financières.
- La loi rendant obligatoire la nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité pour chaque collectivité (cette loi applicable depuis 1985 n'avait jamais été mise en application), un employé communal qui assurera bénévolement cette mission sera nommé après consultation de l'ensemble du personnel.
- Le Conseil Municipal accepte de louer à Mr Jean Louis REMAUD, le lot de terre N°58 à compter du 29/09/03 moyennant un fermage de 121.98 €.

- Affiliation de Mme LEBOUCHER, agent non titulaire à temps non complet à l'ASSEDIC à compter du 1^{er} janvier 2004.
- Suite à la fin des contrats de Mr GRIMAUD (31/10/03) et de Mr TEXIER (30/11/03), le Conseil Municipal décide de créer un poste de CEC à raison de 30h/semaine et un poste de CES à raison de 20h/semaine.

- Les subventions suivantes ont été accordées et seront versées avant fin 2003.

- Banque alimentaire de la Vienne : 60 €
- Union Sportive Castelnarienne : 2000 €
- Comité de jumelage pour organisation des 25 ans de jumelage : 500 €
- Cantine : 2500 € pour 2004 (1500 € en mars et 1000 € en juillet)

- Le Conseil Municipal prend en compte la demande de l'Association de gestion du plan d'eau pour le remplacement des jeux pour enfants : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2004 et une demande de subvention sera effectuée auprès du Conseil Général.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

- Jean VIGNAUD :
 - un devis pour le sciage des grosses branches en bordure des voies rurales a été demandé à l'entreprise VAUZELLE.

- Christian BONNIN :
 - entailles dans le revêtement de la route de Chapelle Bâton, certainement provoquées par un engin agricole.
 - prévoir une cérémonie pour la pose de la stèle au lieu-dit « Bellevue » sur la route d'Usson.

- Christian DEVERGE :
 - afficher les consignes pour utilisation du lave-vaisselle
 - nids de poule dans le bourg

Réponse de Mr VIGNAUD :

- il n'est pas possible de se fournir en enrobé à froid actuellement.

- Isabelle RIBARDIERE :
 - prévoir le sapin pour l'arbre de Noël
 - voir possibilité d'obtenir une benne pour le dépôt de végétaux
 - traces sur les murs intérieurs de la salle des fêtes

- Claudine CHEVAIS et François AUDOUX :
 - besoin d'un nouveau règlement précis dans les salles « Semilles au Vent » et salle des fêtes pour remise en état après utilisation et respect du mobilier.



La vie de la Commune

Réunion du 27.11.2003

- **Dégâts aux bâtiments suite à la sécheresse**

Neuf dossiers ayant été déposés, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet le classement de la Commune en zone sinistrée.

- **Rachat des installations de chauffage**

Les installations intérieures de chauffage (église, salle Semailles au vent, presbytère, cantine, logement de l'école, école, mairie, garderie, local des associations) vont être rachetées à la Communauté de communes pour un montant d'environ 22600€ HT, représentant le coût des installations, déduction faite des subventions allouées.

- **Rachat de la chaufferie collective**

La commune ayant la gestion de la chaufferie, celle-ci sera rachetée à la Communauté de Communes pour un montant d'environ 110000€ HT. Le budget annexe « Chaufferie » s'équilibrera avec la vente de calories et les abonnements.

- **Subventions communales :**

- ADMR de Gençay : 160€

- Club des Aînés : 120€ pour participation au goûter

- Foyer des jeunes : l'attribution sera étudiée début 2004 sur présentation du bilan.

- **Vente d'une portion du chemin rural de « Lallier »**

Aucune observation n'ayant été émise lors de l'enquête publique,

le Conseil est favorable à cette vente.

- **Reclassement de chemins ruraux en voies communales**

L'attribution de subvention DGE pour la remise en état de chemins est subordonnée au reclassement de ces chemins en voies communales. Considérant qu'au cours de l'enquête publique, aucune observation n'a été émise, le Conseil décide le reclassement en voies communales des chemins suivants :

- CR de la Pétolée de la parcelle AS43 à la parcelle AS60

- CR de Chaléroux du CD 36 à la parcelle AI37

- CR du Grand et du Petit Brizard de la VC2 de Bernay à la parcelle AB1

- CR du Bois de Laleu de la VC4 à la parcelle BE87

- CR de Maisonneau à la route de Chapelle Bâton du CD36 à la VC4

- CR de Lallier du CD100 à la parcelle AX262.

- **Recrutement d'un CEC**

Monsieur Jean-Michel TEXIER est recruté sur le poste CEC à raison de 30 heures par semaine pour une période d'un an renouvelable deux fois avec participation de l'état de 60% la 1^{ère} année.

- **Remplacement du copieur.**

L'achat d'un copieur numérique Gestetner est prévu début 2004 pour un montant de 1405€ HT reprise de l'ancien appareil déduite.

- **Relais du Castel**

Par jugement en date du 14.11.2003, le Tribunal de Commerce a prononcé la liquidation judiciaire du fonds de commerce de Monsieur Patrick LECUYER. Ce dernier laisse une dette envers la commune de 10155.02€.

- **Interventions des conseillers**

- **Mme MARCHAND** : problème du panneau d'affichage sur l'ancienne maison FUMERON face à la route d'Usson. Réponse : ce panneau n'appartient pas à la commune.

- **M. BERNARDIE** : absence de panneau d'affichage public, risque d'affichage sauvage

- **Mme RIBARDIERE** : prévoir le changement de la porte arrière de la salle Semailles au vent

- **M. ROUET** : l'aspirateur de feuilles est-il utilisé. Réponse : oui, quand le travail à effectuer le permet.



La voirie

Un nouveau programme de travaux avec demande de subvention DGE (30% du coût HT) est à l'étude.

La réalisation de ce programme dont le montant est en cours d'estimation s'effectuera sur 2 années à compter de l'accord de subvention qui devrait intervenir courant septembre 2004.

Les travaux envisagés (dérasements, curage de fossés, revêtements selon les endroits), sous réserve de l'attribution de la subvention, selon leur coût et les disponibilités budgétaires, sont les suivants :

- CR de la Route de Chapelle Bâton à la Chaufferie
- CR du Bois Renaud (dans le village)
- CR de Maisonneau (accès à la maison de Mme POISSON)
- CR de Laspierre
- CR des Petites Forges
- CR de Chez Linet
- CR de la Barrelière
- CR de Toussac
- CR de Lafa
- CR de Chez Jean De Lavaux
- CR du Petit Pin
- CR de la Pétolée (mitoyen avec Usson, chaque commune prend à sa charge 50% du montant des travaux, le devis établi pour chaque partie prenante s'élève à 9308.47 € TTC)



CHEMINS RURAUX D'EXPLOITATION

L'entretien de tronçons de chemins est nécessaire, voire du refaçonnage, création de fossés sur certains.

Dans un premier temps, sur cette fin 2003, un ré empierrement sera établi. Après étude, une continuité d'aménagement pourrait se faire en début d'année sur le budget 2004.

VOIRIE COMMUNALE

Est à l'étude la réfection d'une partie de la route de l'Epine, de Toussac et de St Martin l'Ars.

Un devis a été demandé pour la pose de bordures à la cité ainsi qu'à la route de Chez Pibouille, en continuité de l'existant au niveau de la maison de M. Chassagne.

Afin de capter les eaux pluviales qui entraînent les graviers aux pompes d'assainissement, il est préconisé la pose d'un regard « grille avaloir » avec gargouille sur le caniveau.

Deux miroirs ont été posés au pont route de Sommières et au carrefour de la route de Chez Pibouille et de Bernay, un autre miroir s'avère nécessaire à ce carrefour pour améliorer la visibilité.

Les travaux de remise en état Rue Alfred Bouchard ont été effectués par la SACER pour un total de : 14800€, dont la pose des caniveaux côté maison, pour un coût de 5200 € financé par le budget communal, et un enrobé, financé par l'enveloppe attribuée par la Communauté de Communes pour la voirie communale (9600€)

Début 2004, cette rue sera mise en sens unique de la cantine à la route de Joussé.

Nous avons profité également de l'apport des fluides à la chaufferie pour prévoir l'enfouissement du réseau électrique.

Le lotissement du « Bois de la Barrière »

Suite à la pénurie de terrains à construire et à plusieurs demandes non satisfaites, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement de cinq maisons sur un terrain déjà arboré d'environ 97 ares (soit environ 2000 m² par lot), appartenant à M. et Mme Gérard BAUDOUX, route de Bernay, au lieu-dit « Bois de la Barrière ».

Un budget annexe concernant ce lotissement va être créé dès le début 2004, afin de pouvoir acheter ce terrain et le viabiliser.

La maîtrise d'œuvre globale de ce projet de lotissements a été confié au BET Castel/Touchard avec pour objectif le début du second semestre 2004 pour la fin des travaux de viabilisation.

Les personnes intéressées peuvent déjà se mettre en contact avec la mairie.



La gestion du cimetière

Depuis début 2003, la réorganisation du cimetière, dans lequel il ne reste que très peu d'emplacements disponibles, a été entreprise.

A ce jour, 90 emplacements sur les 300 qui n'avaient jamais été concédés ont été régularisés. Il est possible que certaines personnes aient été surprises, voire choquées de trouver de petits panneaux sur des tombes les concernant, mais sauf erreur indépendante de notre volonté, dont nous les prions de nous excuser, aucun acte de concession (nous les avons tous retrouvés depuis l'origine) ne correspond à ces sépultures. De ce fait ils sont considérés comme terrains communs pouvant être repris par la commune dans un délai de 5 ans suivant la dernière inhumation.

Nous invitons toutes les familles concernées par ces sépultures, à prendre contact le plus rapidement possible avec la mairie avant mars 2004, date à laquelle les procédures de reprises et d'abandons seront entreprises. Prochainement, le plan du cimetière sera affiché pour vous permettre de vous repérer et trouver les numéros d'emplacements qui vous intéressent.

Nous comptons sur la compréhension de tous pour que cette réorganisation se passe dans les meilleures conditions possibles et nous vous en remercions d'avance.

Pour information, les prix des concessions au m² sont les suivants :

Perpétuelle : 60 € + frais

Cinquantenaire : 30 €

Trentenaire : 15 €

Temporaire (15 ans) : 7 €



L'assainissement

I. Le zonage

L'étude de zonage pour être archivée et validée devait être soumise à enquête publique, ce qui a été fait du 16 juin au 16 juillet 2003 et nous avons cru bon de porter à votre connaissance les conclusions de Mr Robert GREJEAU-FEVRIER Commissaire-Enquêteur comme suit «...En l'absence de toute opposition, et compte-tenu des constatations faites sur le terrain, de l'examen de l'ensemble du dossier d'enquête publique, des éléments positifs recueillis et développés dans le présent rapport, le Commissaire-Enquêteur émet un Avis Favorable, et sans aucune réserve, au projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées domestiques de la commune de Château-Garnier, et SOUHAITE le nettoyage du bassin N° 1 du lagunage. »

II. La lagune

Celle-ci conçue en 1990 pour les besoins de 400 équivalents-habitants, traite aujourd'hui les eaux usées de 250 habitants dans 2 bassins aux fonctions bien distinctes.

A. Bassin de décantation

Les eaux usées ont été créées au fil des années, lors de leur décantation, un dépôt de boues très important dont l'épaisseur n'autorise plus le fonctionnement correct de cet élément, à l'heure actuelle.

Devant cet état de chose, seul un

curage suivi d'une élimination des boues récoltées, suivant une filière réglementaire, permettra à ce bassin de retrouver un fonctionnement satisfaisant.

B. Bassin de filtration-oxygénation

Il permet de rejeter à l'exutoire (le Clain) une eau propre.

C. Boues

1°) Analyse et volume

Les boues décantées sont de type liquide et présentent un intérêt agronomique du fait de leur teneur en azote (N) et phosphore sous forme d'acide phosphorique. Les éléments traces métalliques, dits métaux lourds, représentent pour leur totalité 0.26% de la norme d'acceptabilité fixée par l'arrêté du 08/01/98. Les éléments traces organiques (total des 7 PCB) sont présents à raison de 0.43% de la norme d'acceptabilité fixée par l'arrêté du 08/01/98.

-Le volume total est de :982m³

-Siccité suivant analyse du 12/06/03 : 11%

- Quantité de boues sous forme de matières sèches : 108 tonnes

2°) Doses et surfaces d'épandage

a) Doses

L'épandage sera réalisé avec des équipements spéciaux à des doses de 2 à 4 T ms/ha. Mini, car celles-ci doivent être calculées en fonction du facteur limitant « azote ».

De plus, il sera suivi d'un en-

fouissement quasi immédiat des boues afin d'éliminer tout risque de transfert de celles-ci par ruissellement vers les eaux de surface.

Après examen des résultats d'analyse, les apports moyens seront de 6 T ms/ha soit :

- Azote N : 105,00/kg/ha soit 17,5/kg/T de matière sèche.

- Acide phosphorique P2 O5 : 111,00/kg/ha soit 18.5/kg/T

b) Surfaces

Compte tenu d'un volume à évacuer évalué, après homogénéisation, à 1540m³ à 7% de matières sèches, la surface nécessaire à la valorisation des boues est de l'ordre de 18 ha.

Pour accueillir ces boues, 2 exploitants agricoles de la commune ont été sollicités et ont accepté d'épandre ces produits. Qu'ils en soient vivement remerciés !

3°) Calendrier d'épandage et obligations

Il respectera le code de bonne pratique agricole concernant les effluents de type 1 et tiendra compte des périodes privilégiées suivantes :

- Septembre—Octobre : avant semis des céréales d'automne

- Mars—Avril : avant semis de maïs ou de tournesol.

L'épandage est soumis à Déclaration et la commune de Château-Garnier étant en zone vulnérable au lessivage des nitrates, le code des bonnes pratiques de la fertilisation azotée devra être respecté.

La Communauté de Communes

La Communauté de Communes est toujours très active et maître d'œuvre pour plusieurs réalisations.

Les Réalisations 2003

- Un bâtiment "relais" de 1 200 m² pour l'Entreprise Arlaud à St Maurice d'un montant de 183 000,00 euros
- La restructuration de la boulangerie de St Secondin ouverte depuis mars 2003 d'un coût de 202 000 € H.T comprenant achat du bâtiment, travaux et four (subventions de 122 000 €).
- Le Relais du Terroir (magasins de producteurs locaux) à St-Secondin ouvert depuis juillet 2003. Bâtiment de 250 m² aux normes européennes qui comprend un laboratoire de découpe, un laboratoire de transformation, un espace de vente (80m²) et un espace documentaire pour un coût de 420 000 € H.T dont 229 000 € de subventions.
- Laboratoire de prothésiste dentaire sur la ZA Galmoisin montant : 140 000,00 euros
- La chaufferie collective Bois-Plaquettes de Château-Garnier avec réseau de chaleur qui permettra de chauffer les bâtiments communaux (mairie, écoles, logements, église,...) et la Maison de Retraite. Coût des travaux 620 000,00 euros subventionnés à 70%.

Projets en cours d'instruction :

- **Château-Garnier** : construction d'une scierie avec production de plaquettes bois : bâtiment de 400 m² sur un terrain acheté et viabilisé par la Communauté de Communes (permis de construire en cours, appel d'offres pour les travaux à réaliser).
- **Sommières** : aménagement d'un local pour l'Association Boule de Neige et permanence ambulancière (subventions accordées et permis de construire déposé)
- **Gençay** : Acquisition de terrain route de Confolens (réalisée) et aménagement et viabilisation de 2 lots dont un pour l'installation de l'entreprise Thouvenin (charcuterie industrielle) et Vallade (fabrique de meubles)
- **Magné** : aménagement d'un local pour l'Ecole de Pêche Intercommunale (subventions accordées et permis de construire déposé) dans un bâtiment à côté du Parc Floral. Local destiné à l'école de pêche pour l'initiation à l'environnement aquatique et à la découverte des milieux humides.

Projets en cours d'étude :

- **Sommières du Clain** : construction d'un laboratoire de fabrication de farci poitevin au carrefour de la route de Romagne (dossier à l'étude par l'architecte et terrain en cours d'acquisition par la Communauté)
- **St-Maurice** : construction d'un atelier relais pour l'entreprise Souille sur la ZA Galmoisin (dossier à l'étude par l'architecte)
- **Gençay** : après la mise en place de l'Ecole de Musique Intercommunale, projet de création d'un complexe culturel sur la Commune de Gençay qui comprendrait la restructuration du Centre Culturel-La Marchoise, la réalisation d'un Atelier d'Expression Poitevine et de locaux pour l'Ecole de Musique et la mise en place d'une Bibliothèque-Médiathèque (coût prévisionnel des travaux et honoraires 812 000,00 euros subventionnés à 80%). A cet effet, des dossiers de demandes de subventions viennent d'être déposés auprès de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.

La collecte des ordures ménagères aujourd'hui sur la Communauté de Communes

La Communauté de Communes du Pays Gencéen comprend aujourd'hui environ 6300 habitants qui produisent environ 2 000 tonnes d'ordures ménagères par an. Le 31 décembre 2003, le marché signé avec l'entreprise GENET et l'entreprise BENETEAU (remplacé par le SIMER en mai 2002) pour la collecte et le traitement des ordures ménagères arrive à échéance. De plus la loi de juillet 1992 impose aux collectivités de mettre en place sur leur territoire la collecte sélective avant juillet 2002 (des dérogations ont été délivrées aux collectivités qui avaient signées des contrats qui se terminaient après juillet 2002 comme la Communauté de Communes du pays Gencéen).

TROIS CHOIX SE SONT PROPOSÉS AUX ÉLUS

- passer un nouvel appel d'offre pour la collecte et le traitement des ordures ménagères ainsi que pour la mise en place de la

collecte sélective.

- confier au SIMER la compétence de la Communauté de Communes pour la collecte et le traitement des ordures ménagères ainsi que la collecte sélective.

- réaliser en régie la collecte des ordures ménagères et la collecte-sélective et trouver un ou des prestataires pour les différents traitements (enfouissement des ordures ménagères en Centre d'Enfouissement Technique et Centre de Tri pour le traitement des déchets issus de la collecte sélective)

A partir du 1^{er} janvier 2004, et afin de pouvoir mieux maîtriser les coûts de collecte, les élus ont choisi la solution de la collecte des ordures ménagères en régie avec mise en place de la collecte sélective.

POURQUOI LA COLLECTE SELECTIVE ?

Mise en place des collectes à partir du 1er janvier 2004

La collecte des ordures ménagères sera effectuée en porte à porte en respectant les mêmes fréquences, c'est à dire une fois par semaine et deux fois par semaine pour la Commune de Gençay et le Bourg de St-Maurice. Il y aura certainement des modifications de dates et heures pour certains foyers.

La collecte sélective concerne trois types de matériaux qu'il conviendra de trier à savoir :

- le verre (bouteilles, bocaux, pots)
- les emballages légers ((bouteilles plastiques, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnets))
- les journaux-magazines (journaux, magazines, prospectus).

Les emballages légers seront collectés en porte à porte tous les quinze jours sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. A cet effet, des sacs translucides jaunes seront distribués dans les foyers à partir de la mi décembre.

Les verres et journaux-magazines seront collectés dans des bornes d'apports volontaires réparties sur l'ensemble du territoire. 19 points d'apports volontaires, comprenant une borne à verre et une borne papier, vont être installés sur la Communauté en complément des 9 points actuellement en place (1 par commune).

INVESTISSEMENTS MATERIELS ET CREATIONS D'EMPLOIS

Pour répondre, à l'accroissement constant des tonnages d'ordures ménagères produits par les ménages (env. 315 kg/hab/an), à l'augmentation constante de la part des emballages dans les ordures ménagères (40% du poids de nos poubelles), au nombre de plus en plus grand d'emballages recyclables (bouteilles plastiques, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnets, verres, ...) la collecte sélective permet :

- de réduire les tonnages des ordures ménagères résiduelles à traiter en CET et de maîtriser les coûts de traitement (tout ce qui est recyclé n'est plus à traiter afin de limiter les tonnages à éliminer car les coûts de traitements sont en constante augmentation).

- de préserver l'environnement par le recyclage.



Pour les collectes en porte à porte, la Communauté de Communes va acquérir deux bennes à ordures (une neuve et une d'occasion). La collecte des bornes sera effectuée au moyen d'une benne équipée d'une grue.

Pour assurer l'ensemble du service deux chauffeurs et deux rippers (dont 1/2 temps) seront embauchés.

INFORMATION DES USAGERS

L'ensemble des foyers recevra un courrier accompagné d'un fascicule expliquant le tri sélectif.

Lors de la remise des sacs jaunes translucides, vers la mi-décembre, un guide pratique sur le tri sera remis ainsi que les informations sur les dates des différentes collectes.

Le Pays Civraisien

Avec ses 40 communes sur son territoire, 25886 habitants, le Pays Civraisien est l'un des plus importants de la Vienne. Animé par un comité syndical « le Syndicat Mixte du Pays Civraisien », il regroupe les quatre communautés de communes, elles-mêmes épousant les 4 cantons de Couhé, Gençay (sauf Ussou-du-Poitou), Charroux et Civray.

Cette organisation s'est inscrite tout naturellement dans les diverses lois d'aménagement du territoire, car elle traduisait des relations déjà habituelles et anciennes.

Le rôle du Pays est d'agir comme structure de réflexion, de proposition, d'animation. Il agit aussi pour fédérer les partenariats entre les organismes, comme les Chambres Consulaires et les administrations.

Ainsi le Pays partage des compétences avec les communes et communautés de communes dans des secteurs très précis, tels que l'économie, l'environnement, le tourisme, etc... et ce, dans le but d'agir au mieux sur un niveau

de pertinence, donc d'efficacité.

Présidé par André Sénéchaud, Maire de Voulon et Conseiller Général du canton de Couhé, le syndicat mixte compte 28 membres avec un bureau composé de 9 élus, dont les Présidents de Communautés de Communes.

Dans le cadre de la reconnaissance administrative et juridique du périmètre du Pays, un Conseil de Développement a été mis en place. Composé de personnes de la société civile, du monde associatif, d'élus locaux, ces 60 personnes organisées en commissions thématiques, réfléchissent au devenir du Pays à l'échelle de dix années en s'appuyant sur les données statistiques dans tous les domaines. Ce travail se traduira par la rédaction d'une charte de Développement du Territoire, laquelle favorisera la contractualisation avec les administrations Etat, Région, Département.

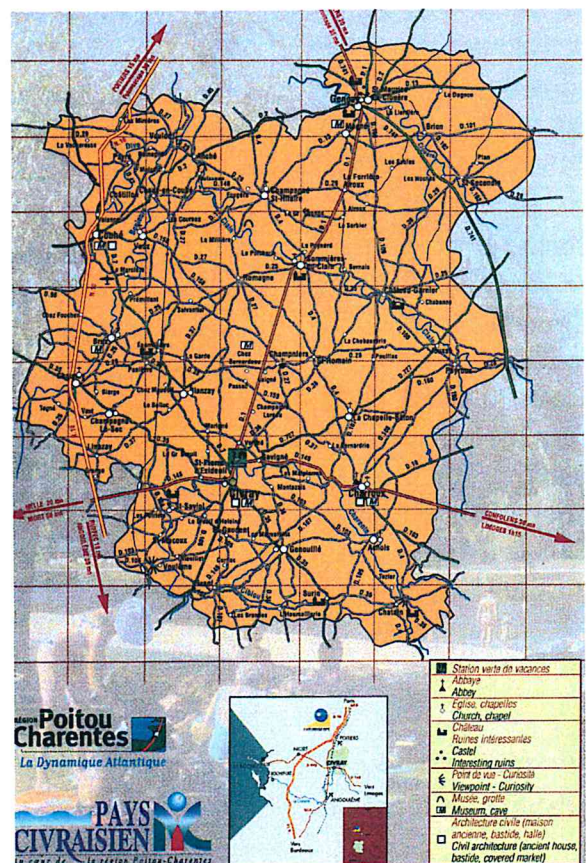
L'organisation technique du Pays s'articule sur des moyens humains suivant les ac-

tions engagées, avec des postes de chargés de mission qui animent les procédures : avec des moyens financiers issus en majorité de dotations allouées par les partenaires (Europe, Etat, Région, Département, Chambres consulaires).

Fort de cette structuration, le Pays a pu faire acte de candidature sur des procédures comme LEADER + avec l'Europe, comme le Contrat du Territoire ou l'ORC (Opération rurale collective) avec l'Etat, la Région, le Département.

Plus récemment, le Pays a été retenu comme site pilote expérimental par la région pour le développement des technologies du numérique.

Ces actions se traduisent par des contractualisations financières et par conséquent des crédits injectés sur et pour le territoire.



Le projet LEADER + : Un pari et un enjeu pour le Pays Civraisien

Leader + est un programme Européen de développement rural. Après appel à projet dans tous les pays de la communauté européenne, une première sélection, nationale, s'est faite sur dossier de candidature. Puis les candidats ont motivé leurs demandes par une série de projets s'inscrivant dans une des thématiques accessibles.

Le Pays Civraisien a vu son projet retenu, et il fait parti des 140 projets Leader + en France.

Conséquence :

Une dotation de l'Europe de 1 487 522 € qui s'ajouteront à des crédits de l'Etat, de la Région et du Département, soit un total de 3 464 720 €.

L'enjeu pour le Pays Civraisien consiste à utiliser ces crédits, et, pour ce faire, nous disposons de 4 ans jusqu'en 2006 (2008 si les projets sont lancés avant le 31 décembre 2006) et d'une équipe mise en place au sein du Syndicat Mixte du Pays Civraisien.

Pour quels projets ?

La thématique générale

est « la valorisation des ressources naturelles et culturelles du Pays ». Ce qui exclu par exemple des aides aux entreprises, la valorisation des produits locaux, les actions vers les nouvelles technologies (sur ce point, le Pays est retenu site pilote dans une autre procédure Etat-Région), ou encore les actions spécifiques vers les jeunes et les femmes.

Les fiches projets du Pays Civraisien sont au nombre de 8

1. *Création et valorisation des circuits thématiques de randonnées*
2. *Aménagement touristique des vallées et rivières*
3. *Embellissement et valorisation architecturale des communes*
4. *Valorisation économique et promotion des espaces boisés et des zones humides*
5. *Programme d'intégration paysagère des bâtiments ruraux et des bâtiments annexes dans les centres bourgs*
6. *Animations des ressources culturelles et naturelles*
7. *Programme de mise en application des énergies renouvelables*
8. *Programme d'aide et*

d'insertion par l'économie (2 équipes : une pour l'entretien chemins et rivières, l'autre pour la restauration de petit patrimoine bâti non protégé).

Exemple

Un exemple peut déjà être donné et qui touche la commune de Château-Garnier avec une réflexion engagée sur une rénovation de la croix hosannière du cimetière et les premières pistes sur les randonnées (du canton).



La croix hosannière

Qui ?

Mairies, associations constituées, publics privés dans certains cas très précis d'intervention, peuvent prétendre à une subvention Leader + (si le projet entre dans le cadre des fiches actions définies ci-dessus).

Comment ?

En s'adressant au Pays Civraisien qui a mis en place une cellule Europe avec des chargés de mission, animateur référent.

Michel BENOIT

Tél : 05 49 87 89 66.

*GAL du Pays Civraisien
8 avenue de la Gare
86400 CIVRAY*

La Page Sociale

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie dans les 3 mois suivant leur seizième anniversaire, en vue d'effectuer la journée « appel préparatoire défense ». Cette démarche est obligatoire pour pouvoir se présenter à nombre d'exams et au permis de conduire.

IMPOTS FONCIERS et TAXE D'HABITATION

Nous avons reçu récemment, nos avis d'impositions (taxe foncière et taxe d'habitation). Nous tenons à préciser que lors du vote du budget, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux. L'augmentation de la part communale constatée est due à la majoration des bases d'impositions décidée par l'état, décision sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir d'intervention.

LES RETRAITES

LE SECTEUR PRIVE

Ce qui devrait changer :

- l'abattement de décote sur les années manquantes est actuellement de 10%, il devrait progressivement diminuer pour atteindre 5% en 2015.
- En 2008, tout salarié ayant accompli une carrière complète devrait recevoir une retraite totale (base + complémentaire) au moins égale à 85% du SMIC.
- Les salariés qui ont commencé à travailler à 14,15 ou 16 ans pourraient partir à la retraite avant 60 ans à condition d'avoir exercé une durée de cotisation complète. Une retraite anticipée pour les personnes lourdement handicapées sera possible (dossier à l'étude).
- Les employeurs paieront une coti-

sation sur les préretraites d'entreprise. En 2005, les salariés ne pourront plus partir en préretraite progressive.

- A partir du 1^{er} janvier 2004, si vous avez 60 ans et que vous pouvez justifier de suffisamment de trimestres pour prétendre à une retraite taux plein et que vous poursuivez votre activité, chaque trimestre supplémentaire, dans la limite de 20 trimestres travaillés majorera votre future retraite de 0.75%.

REGIME AGRICOLE

A partir de 60 ans, les exploitants peuvent demander leur retraite si les conditions de cotisations sont remplies. A compter du 1^{er} janvier 2004, les retraites seront versées chaque mois et non plus trimes-

triellement. En revanche, la durée de cotisation nécessaire pour retraite taux plein passera progressivement de 37.5 ans à 40 ans. La retraite complémentaire obligatoire mise en place au 1^{er} janvier 2003 ne subit pas de modification.

PENSION DE REVERSION

Pour prétendre à la pension de réversion de la sécurité sociale, les ressources personnelles du conjoint survivant ne doivent pas dépasser aujourd'hui 14955.20€ par an. Si les ressources augmentent une fois la réversion attribuée, celle-ci n'est pas supprimée, les droits ne sont pas remis en cause.

Toutes les autres conditions seront progressivement supprimées.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES A VOTRE SERVICE : Action sociale en faveur des familles

La CAF peut accorder des aides locales aux familles pour le logement (prêts aux plus démunis) dans le cas d'amélioration à l'habitat.

Vis à vis de l'endettement, des subventions ou prêts peuvent être octroyés aux familles dans le but de résorber leurs dettes de logement (emprunts, loyer, électricité, gaz, etc...)

Pour les études, des aides ou prêts peuvent être accordés afin de permettre aux lycéens et étudiants de poursuivre leurs études.

Pour plus de renseignements, contactez le service social de la CAF ou l'assistante sociale du secteur de Gençay, Melle MAUREIL au Centre Social de Civray (Tél : 05 49 87 01 35).



APE Association des Parents d'Elèves

Ecole de Château-Garnier

L'APE a été créée le 18 janvier 2003, son principal objectif est l'organisation de diverses manifestations au profit des enfants de l'école de Château-Garnier.

L'A.P.E. A permis l'organisation et la coordination de la kermesse qui a animé le village durant l'après midi et la soirée qui s'est poursuivie par un buffet froid en plein air, la chaleur estivale étant au rendez-vous. L'ambiance n'a pas manqué durant cette soirée grâce à l'animation de nos jeunes D.J., Samuel et Cédric, que nous remercions.

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête : enfants, parents, grands parents, associations, personnel de l'école, personnel de la commune et du conseil municipal. Et un merci particulier à Sophie Béliot la directrice de l'école qui nous a donné un grand coup de pouce pour mettre en place l'organisation initiale de l'APE. Sophie est partie pour Paris dès la rentrée, et la direction de l'école est désormais assurée par Christophe Métois.

Pour conclure, cette fête a permis de rapporter un bénéfice de 1 767,91 € pour les enfants de l'école de Château-Garnier.

Présentation de l'APE :



L'APE, association des Parents d'Elèves de Château Garnier, a pour objectifs :
la défense et la promotion de l'Ecole : interventions auprès de l'inspection s'il y a lieu (l'année dernière, demande d'une visite médicale pour les grandes sections, visites programmée pour cette année en CP.), lien parents enseignants si besoin.

L'organisation de manifestations au profit de l'école de Château-Garnier. Cette année

- . Fête de Noël avec spectacle des enfants et de clowns le 13 décembre 2003.
- . Carnaval avec repas et soirée costumée le 7 mars 2004.
- . Fête de l'école en juin 2004.

Le bureau de l'APE est composé de six parents :

- Présidente : Agnès Cognée
- Vice Présidente : Isabelle Ribardièrre
- Secrétaire : Hélène Jarry
- Secrétaire Adjointe : Gwendoline Lacoste
- Trésorière : Danielle Lafréchoux
- Trésorière Adjointe : Delphine Blanc

Ceux qui souhaitent faire partie de l'APE peuvent le faire par une cotisation annuelle de 5 euros : ambiance et bonne humeur assurée, dans la construction de projets au profit des enfants de l'école. N'hésitez pas à contacter l'un ou l'une d'entre nous pour tout renseignement.

La Cantine

Avec la rentrée, l'équipe qui assure le fonctionnement de la cantine a repris ses activités.

Pour cette année le bureau a été reconduit, Christelle Moineaud ayant été élue en remplacement de Christelle Dorangeville qui a quitté la commune.

Le bilan de l'année 2002/2003 est négatif, mais nous avons pu observer que la raison de ce déficit était due en grande partie aux repas impayés par les familles (à l'heure où je rédige cet article, cette créance est presque totalement réglée).

Compte tenu de la réduction de la subvention communale, car la commune finance le salaire et les charges de Muriel Leboucher qui surveille les enfants pendant le repas, je pense que cette année s'est bien passée, et qu'avec le sou-

tien de toute l'équipe nous avons géré notre budget au plus juste.

Il faut savoir qu'un repas préparé à la cantine a coûté 3,11 € (un montant de 0,56 € par repas, correspondant aux frais d'eau et d'électricité, ainsi qu'au salaire de Muriel Leboucher, à la charge de la commune et un montant de 2,55 € à la charge de la l'association, comprenant le salaire de Marylène Rouet et l'achat de denrées alimentaires). Ce même repas a été facturé 2,05 € pour les enfants et 3,25 € pour les adultes. Les recettes sont apportées par les subventions, les bénéfices engendrés par les manifestations, les dons, les règlements et cotisations payés par les familles.

Beaucoup de personnes se sont impliquées très efficacement pour l'organisation du loto et du concours de belote, l'approvisionnement en épicerie, la prépara-

tion des repas améliorés, ils en sont tous remerciés par le sourire de nos enfants.

Pour l'année 2003/2004, le prix du repas a été fixé par l'Assemblée Générale du 16 septembre 2003 à 2,10 € pour les enfants et 3,32 € pour les adultes.

Le loto du 5 octobre a connu un grand succès, nous en espérons autant pour le concours de belote du 30 novembre.

Je profite de cet article pour remercier toutes les personnes, salariées ou bénévoles qui soutiennent cette association (elles sauront se reconnaître), ainsi que la commune qui répond toujours présente quand le besoin se fait sentir.

Sylvie Mignon

Le Petit Théâtre

Après une petite pause pour souffler un peu, la troupe du Petit Théâtre s'est retrouvée fin septembre pour reprendre le chemin des répétitions et vous concocter le nouveau spectacle de 2004.

Le choix des pièces est déjà fait, bien sur pleines de rires et de bonne humeur comme d'habitude et les répétitions vont bon train.

La troupe accueille une nouvelle actrice : Christelle Duverger et aussi trois jeunes acteurs : Elsa Huwelin, Maxime Jarry et Quentin Camelain.

Par ailleurs, suite à l'assemblée générale du 14 juin 2003, un nouveau bureau a été constitué :

§ Présidente : Estelle Royer

§ Vice-Présidente : Aude Monfront

§ Trésorière : Eliane Barreau

§ Trésorière adjointe : Laure Royer

§ Secrétaire : Laurence Lucquiaud

§ Secrétaire adjointe : Hélène Hébras.



Le Petit Théâtre vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en mars 2004.

Le Foyer des Jeunes

Chers castelgarniérais,

Le Foyer des Jeunes tient tout d'abord à remercier toutes les personnes ayant participé à la Fête de la Bière 2003 mais aussi tous ceux qui nous ont aidés à la préparation.

Cette année, nous avons aussi eu le plaisir de participer à la Foire de la Saint-Maurice avec notre stand « frites et sandwiches ». D'ailleurs, nous remercions le Comité des Fêtes pour le prêt du stand et la Cantine pour celui de la friteuse.

Après la rénovation de ses murs et de son sol, le Foyer sera réouvert au mois de décembre 2003. Tous les jeunes ont activement œuvré à ces travaux.

Nous vous informons que le Foyer va créer un point d'informations Jeunesse au sein de son local sur le thème de l'orientation scolaire et l'actualité.

Enfin, nous vous rappelons que le Foyer est ouvert à tous les jeunes, n'hésitez pas à nous rejoindre !!!



Le Foyer des Jeunes.

Le Club de Tarot

Après une trêve chaude et ensoleillée, notre activité a repris depuis le 19 septembre.

Cette année nous avons acheté 12 chaises, ce qui nous permet d'accueillir de nouveaux adeptes, alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Le calendrier de nos réunions bimensuelles sont les vendredis suivants à partir de 20 h 30 :

Les 5 - 19 décembre, 9 - 23 janvier, 6 - 20 février, 5- 19 mars, 2 - 6 - 30avril, 14 - 28 mai.

Nous envisageons d'organiser un concours de tarot à l'automne prochain.

Les tarifs des cotisations annuelles sont :

- 15 € Adulte
- 10 € Etudiant
- 2 € Occasionnel (la soirée)



Pour tous renseignements contacter les personnes suivantes :

DEVERGE Christian	☎ 05-49-87-25-32
COGNEE Patrice	☎ 05-49-87-44-42
TOURON Jean Michel	☎ 05-49-87-74-42

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2004

DEVERGE Christian

Union Sportive Castelgarnieroise

Pour cette saison 2003-2004 le club comporte 52 licenciés dont une quinzaine de jeunes permettant à 2 équipes seniors et 2 équipes de jeunes d'évoluer :

Une équipe de première division

Une équipe de promotion de deuxième division

Une équipe de moins 15 ans, entente avec Charroux

Une équipe de poussins

Tous les mercredis, nos équipes s'entraînent avec vigilance en compagnie de J. Luc Airault notre entraîneur.

L'objectif est de se maintenir en 1^{ère} division pour l'équipe 1 et en promotion de deuxième division pour l'équipe 2.

Succédant victoire et défaite, à ce stade des championnats, nos deux équipes sont en milieu de tableau.

A nouveau, nous tenons à remercier la municipalité pour son habituel soutien. Cette année, une subvention de 2000.00 € nous a été accordée ce qui couvre nos frais d'électricité.

D'autres part, l'achat de maillots et matériel d'entretien était nécessaire.

Merci aux sponsors, les entreprises (Airy Bruno, Arlot J.Louis, Charpentier Marc, Chevais Gérard, Christelle Coiffure, Hébras Jacques, Carrières Iribarren, Lucquiaud Régis, Guigner J. Bernard, SARL Moineaud, SARL La Réverie, Rodier Lancereau, Tingault Elisabeth) ont répondu généreusement à l'appel et 1200 € ont été collectés. Cette mobilisation montre l'attachement au club. Sans ces aides, sponsors et municipalité, le budget ne pourrait s'équilibrer.

Plusieurs manifestations sont organisées sur la saison, choucroute, calendrier, paella, tombola, et nous vous sommes reconnaissants de votre bonne participation.

Toute l'équipe sportive vous souhaite un joyeux Noël et une bonne année 2004.

Chevais Jacques

Le Comité des Fêtes

Voyage au Puy du Fou

Le samedi 26 juillet 2003 a eu lieu le voyage organisé par les Aînés Ruraux et le comité des fêtes, en direction du Puy du Fou.

Les 59 participants, malgré un temps exécrable ont pu profiter du Grand Parcours et de ses différentes animations et surtout admirer le soir venu, la cinescénie, spectacle féérique s'il en est !

Cette journée, bien que longue, a été très appréciée et le seul regret que l'on puisse avoir concerne les conditions météorologiques, car près de 12 heures de pluie ininterrompue, cela gâche indiscutablement le plaisir de chacun !

Il nous reste à espérer que le prochain voyage connaîtra un meilleur sort sur le plan météo.

Le Plan d'eau

Comme ces deux dernières années, l'association a réuni ses bénévoles autour d'un petit repas servi à la salle des fêtes. Le bilan de l'année écoulée est satisfaisant avec toujours autant de cartes de pêche vendues (plus de 700) et surtout avec l'augmentation des recettes due en partie à l'arrivée des « carpistes » et au beau temps de cet été.

Le bénéfice de cette année sera totalement réinvesti dans :

1. Réparation du bungalow

- ¼ de la couverture
- isolation intérieure (laine de roche et placo)
- peinture
- remplacement de l'aggloméré du fond
- remise aux normes de l'électricité

2. Camping

- installation de coffrets étanches en remplacement des bornes électriques existantes
- peintures intérieures du bâtiment

3. Divers

- réparation et peinture des grilles
- sable à la plage
- achat de tables de pique-nique
- installation compteur d'eau route de Gençay

L'ensemble des dépenses engendrées par ces travaux qui seront réalisés par les membres du plan d'eau et les membres de l'ACCA pour la réparation du bungalow s'élève à environ 2700€ (l'ACCA prendra à sa charge 150 €).

L'étang d'alevinage a été pêché, ce qui a permis l'empoisonnement du grand étang (carpes, gardons et une trentaine de brochets). Dans les prochains jours seront lâchés de grosses carpes ainsi que des gardons.

L'association tient également à remercier la Commune qui assure l'entretien des espaces verts et a accepté d'inscrire au budget 2004 les crédits nécessaires au remplacement des jeux pour enfants.

Nous vous souhaitons à tous une bonne année 2004 et nous vous invitons à notre assemblée générale qui aura lieu en février 2004.

Le Tennis-Club

Le Tennis-Club a tenu son assemblée générale le mardi 25 novembre dans la salle des associations.

Le club après sa bonne participation au championnat senior de printemps (2ème de la 6ème division) a engagé de nouveau une équipe pour les championnats d'hiver.

Au gymnase de Gençay, près du collège, à partir de 9 h 00, Château-Garnier rencontrera les dimanches :

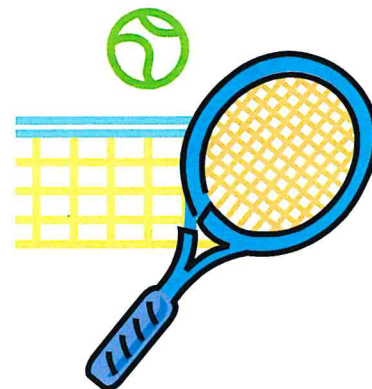
- 4 janvier 2004 : le Civraisien T.C
- 11 janvier 2004 : La Trimouille T.C
- 18 Janvier 2004 : Poitiers Condorcet.

Les autres matchs ont eu lieu :

- Le 14 décembre 2003 à Montmorillon
- Le 21 décembre 2003 à Lusignan.

Venez nombreux soutenir l'équipe, le meilleur accueil vous sera réservé, les joueurs de Château étant désormais connus pour leur convivialité .

C. CARZAN



Le C.C.A.S



La commission communale d'action sociale devient de plus en plus active au fil du temps.

Une action ponctuelle a été menée auprès des enfants pendant le mois de juillet. Les membres ont emmené 9 enfants au centre de loisirs Colin Mailard, où ils ont pu pratiquer sports, dessins, jeux et participer à des excursions : promenade avec des chiens de traîneaux, piscine...

Une autre de nos actions, sans compter les aides aux personnes en difficulté, a été de réunir les plus anciens d'entre nous (les plus de 78 ans) autour d'un goûter le 2 décembre. Ce fut un après-midi très animé. Grâce à la chorale de Château-Garnier, que nous remercions, et M. Chevrier et Mme

Renault du centre culturel, nos aînés ont pu se remémorer des chants et des histoires d'autrefois en patois bien de chez nous. Les absents recevront un petit colis de friandises dans quelques jours.

Les membres du C.C.A.S vous souhaitent une bonne année 2004 et surtout une bonne santé.

Le Beau Gardon Castelgarnierois

L'année 2003 se termine avec des résultats assez satisfaisants et une légère hausse du nombre des adhérents.

Pour pouvoir réempoissonner correctement notre parcours, nous conseillons à tous nos amis pêcheurs de prendre leur carte à Château-Garnier, cette vente étant notre principal apport financier. Cela nous a permis en 2003 un lâcher de truites en mars et de brochetons en mai, opérations que nous comptons renouveler en 2004.

Nous profitons de l'édition de ce bulletin pour remercier tous les propriétaires de terrains, qui nous permettent l'accès de leurs rives. Remerciements aussi au Président et membres du Plan d'eau de nous permettre de recevoir l'école de pêche de Magné, afin d'initier les enfants de notre commune : rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain.

Bonne fin d'année à tous et bonne pêche.

Le Bureau, C. BONNIN

Les Cyclos

Le lancement de la section gymnastique depuis septembre 2002 remporte un vif succès. Cette année, 17 adultes et 6 enfants, se retrouvent tous les vendredis soir à la salle des fêtes pour une heure de gymnastique de 19h30 à 20h30, animée par Madame Maryse QUINTARD de Civray.

Le club, suite aux différentes manifestations, la 7^{ème} Castelgarniénoise du 9 mars 2003, de la journée karting du 23 août et de la soirée Cassoulet du 25 octobre 2003, se porte bien.

Pour 2004, notez les principales dates retenues pour différentes activités :

- L'assemblée générale : le samedi 31 janvier à la salle des fêtes
- Le week-end de l'Ascension du 20 mai au 23 mai 2004 : sortie dans l'Aubrac
- Le 6 juin 2004 pour la 8^{ème} Castelgarniénoise : route et marche.

Vous aimez la gymnastique !

Vous aimez la marche !

Vous aimez le vélo !

N'hésitez pas, venez nous rejoindre !



Le Président, J.C CHASSAGNE.

Le Comité de Jumelage

25 ans déjà...

Tout a commencé par des contacts pris à l'initiative des dynamiques responsables du groupe folklorique L'ETEURBEUIL, M. Marcel HEBRAS, dont nous saluons la mémoire accompagné de M. René VIGNAUD, de M. Henrich WILL, Directeur du GYMNASIUM MUSIC de MARBURG, et M. CASTEUBLE, Directeur de la CLAIRE FONTAINE à POITIERS;

Suite à ces contacts, nos deux responsables castelgarniérais se sont rendus à ERFURTHAUSEN, où ils ont rencontrés M. Alex FISCHER, Directeur du groupe folklorique. Rendez-vous est pris pour la signature du jumelage en Allemagne en août 78 entre M. WEBERSIN, Maire d'AMÖNEBURG, M. GNAU, Adjoint et M. BERNARDEAU Lucien, Maire de Château-Garnier et M. CHEVAIS Guy, Adjoint.

En 1979, à Château-Garnier, une soixantaine d'allemands sont venus concrétiser la Chartre, celle-ci fut signée par M. BIEDERMAN Ralph, nouveau Maire d'AMÖNEBURG et M. BERNARDEAU.

En juin 1996, un nouveau pas pour la fraternité européenne était franchi avec la signature du pacte d'amitié liant les villes d'AMÖNEBURG (Allemagne), TRAGWEIN (Autriche) et TUORO SUL TRASIMENO (Italie) et CHÂTEAU-GARNIER.

En juillet 2004, c'est à notre tour de fêter ce 25ème anniversaire, nous allons recevoir nos amis allemands, italiens et autrichiens. Toute la population est invitée à participer à ces festivités.

Les personnes intéressées pour héberger et aider peuvent contacter le Comité de Jumelage :

- La Présidente : Mme MARCHAND au 05 49 42 67 79
- Le trésorier : M. RESSEGAND au 05 49 87 80 53.

Claudette MARCHAND.

La Chorale

Après une année plutôt calme, nous avons été sollicité à nouveau par le C.C.A.S de la commune pour animer le goûter annuel du mois de décembre de nos anciens.

Nous pensons aussi donner un petit spectacle à la maison de retraite « La Rêverie ».

En ce début d'année 2003, nous avons aussi participé aux 100 ans de Madame GUILLARD avec des chants anciens et populaires, ce qui fut très apprécié des résidents de la maison de retraite.

Notre problème aujourd'hui est, que nous sommes de moins en moins nombreux et vieillissants, du sang neuf dans notre groupe, serait le bienvenu.

Je fais donc appel à tous ceux qui aiment chanter et apporter la joie au milieu de notre population de Château-Garnier.

A partir du 1er janvier 2004, les répétitions seront le samedi après-midi.

Je vous offre également tous mes vœux pour l'année 2004, qui va commencer.

Jean-Marie RESSEGAND.

Le coin des gourmets

Nouvelle rubrique !

Chacune de nous autres cuisinières (ou cuisinier) possède un coup de main particulier, qui fait qu'une recette devienne au fur et à mesure sa spécialité. Il serait dommage que ces petits secrets culinaires disparaissent; cette rubrique permettra peut-être la pérennité de ces recettes, mais à coup sûr, nous pourrons à notre tour essayer tel ou tel plat, pour notre plus grand plaisir !

Pour cette première fois, nous avons demandé à Mme TOURON, la recette de son farci, qui fait le délice du repas annuel du quartier de La Roche.

Nous comptons sur vous pour nous donner vos tours de main, la prochaine fois : macaronés, tartes au fromage, pâtés, grimolle...

Merci de contacter Isabelle AUDOUX avec votre recette la plus exacte possible (proportions, cuisson...).

RECETTE DU FARCI

Préparation

Ingrédients

- 1 gros chou frisé
- 1 grosse poignée d'oseille ébouillante et égouttée
- 1 blanc de poireau
- 1 laitue coupée
- 3 oignons coupés fins
- 600 g de lard gras coupés en dés
- 1 peu d'huile
- 1 poignée de ciboulette coupée fine
- 1 dizaine de brins de persil coupés fins
- 1 grosse poignée de pain rassis trempé dans du lait
- 8 œufs (dont 4 durs et écrasés)
- Sel, poivre
- 4 épices et clous de girofle moulus
- 1 verre de farine

Mettre un peu d'huile dans une bassine en métal, faire fondre le lard gras. Ajouter les oignons, laisser fondre. Ajouter le chou coupé fin. Laisser cuire sans prendre couleur, puis ajouter le blanc de poireau, la salade, le persil, la ciboulette. Saler, poivrer, épicer, laisser cuire le tout au moins 1/2 h.

Hors du feu, ajouter le pain trempé, la farine, les œufs durs écrasés, puis les œufs crus, bien mélanger. Ajouter l'assaisonnement à votre goût.

Dans un grand saladier, étendre le filet et le garnir de grandes feuilles de choux vert ébouillantées sur plusieurs épaisseurs.

Remplir de la farce, ficeler le filet très serré.

Faire cuire dans de l'eau salée, en portant à ébullition, le farci pendant 3 heures.



Recette donnée par
Mme TOURON
que nous remercions
vivement !

Notre histoire locale par Gérard BAUDOUX

Villages et lieux-dits de Château-Garnier (Suite...)

Aujourd'hui, à travers les sections C (*Lallier*), D (*La Gadelière*), E (*Bois Renaud*), F (*La Chaufferie*) de notre cadastre communal de 1812, cette mémoire du temps et des lieux, nous poursuivons le relevé des noms donnés par nos ascendants à l'entrelac des zones d'habitation et des parcelles de terrain qu'ils ont défrichées, cultivées, acquises au cours des siècles.

Certaines appellations ont totalement disparu; mais d'autres, celles des « belles au bois dormant » sommeillent au creux des archives dans un oubli qui s'accroît au fil des ans. A nous de tenter de les tirer de cette léthargie, pour l'information des générations actuelles ou à venir.

SECTION C : LALLIER

La section *Lallier* occupe deux feuillets du cadastre.

1. Le feuillet nord énumère les villages de *La Pigerie*, *Piamé*, *Chez Lebrun*, *l'Allier* et *Champ Noir*.

Autour de *La Pigerie*, on relève du nord au sud, *Les Greliers*, le *Terrier Du Moulin Du Pin*, les *Petits Bois*, *Les Grands Champs*.

Entre *Piamé* et *Chez Lebrun*, sont mentionnés *La Fosse à L'âne*, *Les Petits Prés*, *Les Prés Lallier*.

A l'ouest du village de *Lallier*, s'étendent les champs de *La Nougerie*, *La Migoterie*, *Le Rode*.

Le long du *Clain*, à partir de

Champ Noir, figurent du sud au nord *Les Prés de la Côte* et *Le Fougeret de la Côte*.

2. Le feuillet sud ne cite qu'un village, *Boineau* auprès duquel *La Vallée des Renardières*. Au sud de *Boineau*, s'étagent les pièces dites *Les Brosses*, *Les Suires*, *La Cerisolée*.

SECTION D : LA GADELIERE

Le cadastre lui consacre deux feuillets, comme à la section C. Elles portent la mention « Levées par M. VIGNAUD, géomètre de 2ème classe ».

1. La première feuille concerne la zone située au sud du village de la *Gadelière* et au nord-est du *Bois de Laleu*, à savoir :

- au sud de la *Gadelière*, les lieux-dits *Au Tire Cloux*, *A La Doue*, *Le Marchais de Serponton*, *La Cherprais (?)*, *les Chênes à Rondeau*, *Les Vignes*, Les terrains dits *A La Bonne*.

- An nord-est du *Bois De Laleu*, *Les Dessous De La Fosse à La Biche*; puis, au sud du village, *Les Traageaux*, *Les Brandes de La Tremblée*, *Les Champs de la Pigerie ou des Chevreaux*.

2. Sur la seconde feuille, les terrains cadastrés s'étendent d'ouest en est, le long des nombreux chemins qui jalonnent cette zone.

- au nord du chemin de *Saint Romain* à *Lallier*, on retrouve une

partie des *Champs de la Pigerie ou des Chevreaux* (cités feuille 1)

- au sud du chemin précité, la *Croisée de Chabanne* et *Le Marchais de Rochou*

- le long du chemin de *Saint Romain* à *Joussé*, on relève d'ouest en est, *La Vallée*, *Sur Le Terrier*, *La Fontaine des Tivaux*, le *Bois des Chevreaux*, *Les Sauvageaux*.

SECTION E : BOIS RENAUD

Cette section levée par M. GUIGNARD, géomètre de 2ème classe, est l'une des plus étendues du cadastre, puisque le premier des 2 feuillets qu'elle comporte couvre le chemin de la *Gadelière* jusqu'à *Couture*, ainsi que *Le Bout Du Pont*; puis il suit la bordure du *Clain* jusqu'à *La Chaufferie*.

1. Ainsi d'ouest en est, on trouve *Les Champs De La Chataigneraie*, *L'Erable*, *La Pleine (?)* de *Conlour*, *La Vallée de Ression*.

Autour du village de *Couture* figurent *Le Champ de La Garenne*, *Les Coteaux des Grandes Vignes*, *La Prairie de Couture*, *Le Bail*, *Le Champ de Leguillon*, *Les Grandes Vignes*.

Du *Bout du Pont* à *La Chaufferie*, s'étagent le long du *Clain*, *Le pré de La Chaussée*, *Le pré de Grelet*, *Les Champs de La Terrière*, *Les Champs de Grelet*, *Le Breuil*, *La Chaufferie* et le *Coteau (?)*.

Quant au village même du *Bois Renaud*, il est encadré de quatre

Villages et lieux-dits (suite...)

parcelles: au nord, *Le Parterre* ; à l'ouest, les *Terrageaux* et *La Retaudrie* ; à l'est, *La Nouvelle Prise* ; au sud, *Les Vignes du Bois Renaud*.

2. Le second feuillet de la section E est limité à l'est par le chemin de *Charroux* qui longe le village du *Bois de Laleu*.

Entre ce chemin et la route de *Château-Garnier à Civray*, apparaissent du sud au nord, les appellations suivantes : *La Beillase*, *La Nouvelle Prise* (déjà mentionnée feuillet 1) ; *Le Marchais de Serponton* (cité section D de la *Gadelière*), *La Carrière*, *La Basine*, la *Tenue du Bois de Laleu*, *La Touche*, le *Petit Cerisier*, *Les Grandes Vignes*.

A l'est de la route de *Château-Garnier à Civray*, s'étend tout autour du village de *Maisonneauvillia* (appellation ancienne d'origine gallo-romaine), et au delà jusqu'au village de *Laspière*, de très nombreuses portions de terrain qui témoignent d'une exploitation très ancienne. Nous relevons du sud au nord les toponymes : *Bois des Vallées*, *Les Dupuis*, le *Guichet*, les *Valles* (,), *Bois du Clos*, *La Maugerée*, les *Bois de la Clie*, *Le champ de la Chicane*, *La Fosse à la Louve*, *La Dévirée*, *Le Fournioux*, *Bois Baillon*, *La Terrière*, *Le Queneau*, *Le Cabinet*, *Le Quereau*, *Les Terrageaux* (cité feuillet 1).

A l'est de *Laspière*, faisant suite à ces parcelles, et comme elles cultivées depuis longtemps de manière intensive, on relève *Le Grand Champ*, *le Bois Marie*, *La Touche Ronde*, *La Vallée du Grand Chagne*, *Le Tranchy du Chaillie*, *Les Vignes de Laspière*, *La Longée*.

SECTION F : LA CHAUFFERIE

Les deux feuillets du cadastre consacrés à la section de *La Chaufferie* couvrent une portion de terrain assez réduite, comparée aux surfaces des autres sections.

1. Le premier feuillet inscrit dans l'orbe dessinée par le *Clain* depuis le *Moulin du Pin* jusqu'à *La Chaufferie*, les villages de *La Pigerie*, côté sud ; *La Merlauderie*, *Les Migners* (?), *La Chaufferie*, *Magné*, côté est.

Divers toponymes sous une forme répétitive, encadrent ces villages ; du sud au nord : *La Montée de la Roche*, *Le Gassoulier*, *Sur les Près de La Pigerie*, *Le Champ de la Croix des Minières*, *Les Champs de la Croix des Minières*, *Le Champ des Minières*.

2. Le second feuillet présente d'assez nombreuses différences avec les cartes modernes en ce qui concerne les routes et chemins qui reliaient naguère *Saint-Romain* à *La Pigerie*.

En se référant à la route actuelle *Château-Garnier-Joussé*, on note du nord au sud les appellations *Le Cormier*, *Les Grandes Palisses*, *La montée de La Roche* (cité plus haut), *Sur Les Mulons*, *Le Chêne à La Brèche*.

Il nous reste encore à répertorier les derniers toponymes de notre commune dans les sections **G** : *Le Bourg* (2 feuillets) ; **H** : *Vaux* (l'actuel *Envaux*, 2 feuillets) ; **I** : *Chaleroix* (1 feuillet) . Ce

sera l'objet d'un prochain et dernier article sur ce sujet, auquel succéderont des mises au point géographiques, historiques, toponymiques, au fur et à mesure de nos recherches, ou à partir de la documentation déjà recueillie.

Mais avant de mettre un point final au recensement et à la localisation des noms de lieux de chez nous, on aime à penser qu'une notable partie de ceux qui vivent au cœur de ce terroir auront déjà perçu la richesse que recèle ce faisceau de vocables. En effet, bien des peintres, d'écrivains, de musiciens n'ont-ils pas trouvé dans nos campagnes, les sources de leur inspiration ?

Pourtant, connaît-on encore suffisamment les magnifiques tableaux brossés par M. BESSE sur différents sites de *Château-Garnier* autour des années 30 du siècle dernier ?

Et pour ne citer que l'un des plus grands musiciens de l'époque romantique, **BEETHOVEN**, n'a-t-il pas choisi de faire vibrer l'âme de la terre et de la nature dans les notes et le tempo d'une de ses œuvres magistrales, « *La Symphonie Pastorales* ».

« Regards sur nos croix » par Gérard Baudoux

Lors des chemins de croix, huit croix ont été dénombrées sur notre commune et il est intéressant de connaître leur origine :

- La croix de la Merlauderie
- Le calvaire du Square d' Amönembourg
- La croix du Loup
- La croix de la Pibertière
- La croix de L'Epine
- La croix des Brandes
- La croix d'Envaux
- La croix Hosannièrre

Nous nous attacherons cette fois-ci à celle de la Merlauderie. Située route de Joussé, au point de jonction des trois villages miniers de jadis, la Merlauderie, les Minières et la Chauffèrre, notre croix primitivement en bois avec un socle en pierre s'était progressivement délabrée au fil des ans.

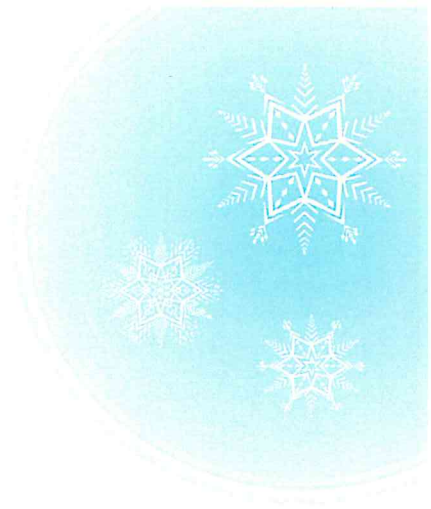
En 1985, M. Georges ARLOT, qui avait perdu sa fille de 18 ans en 1949, fit don d'une croix en pierre provenant d'une tombe de sa famille. C'est alors que quelques bénévoles (à l'initiative de Raymond BERGER, son beau-frère, avec Joseph HEBRAS, Roger ARTUS, Germain HILAIRET, Marcel FUMERON et Maxime DEVERGE) entreprirent la restauration intégrale des pierres affaissées du socle et y fixèrent la nouvelle croix.

On lit :

- Sur la face avant du socle, l'inscription « On gagne quarante jours d'indulgence en récitant un PATER et un AVE au pied de cette croix »
- Sur la face droite, l'année 1882
- Sur la face gauche, les mots latins « O crux AVE, spes unica », c'est-à-dire « Salut O croix, notre unique espoir », mots tirés de l'hymne à la croix « Vexilla regis prodeunt » (L'étendard du roi s'avance), composé par VENANCE FORTUNAT, évêque de Poitiers et poète à la demande de Sainte RADEGONDE, à la fin du VI^{ème} siècle, lors de l'envoi d'une parcelle de la vraie croix par l'empereur de BYZANCE.

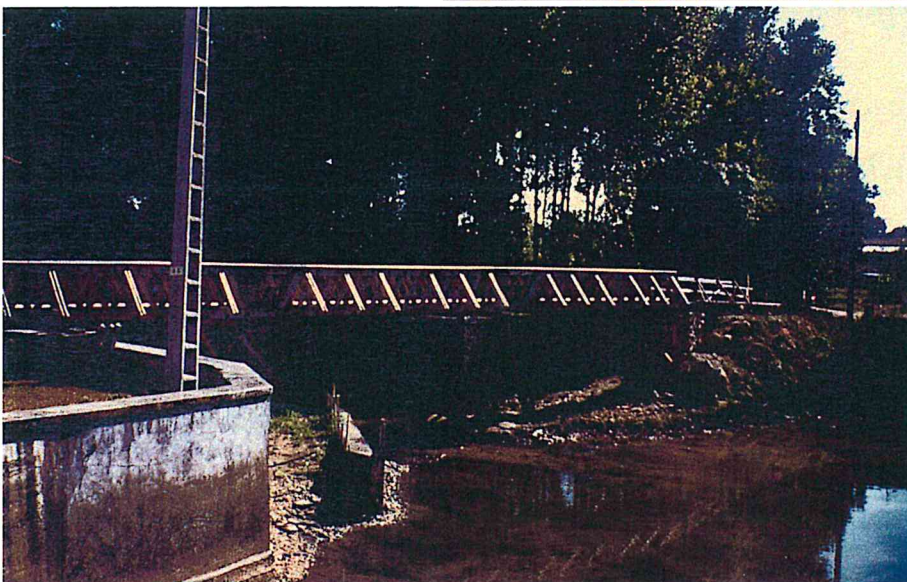


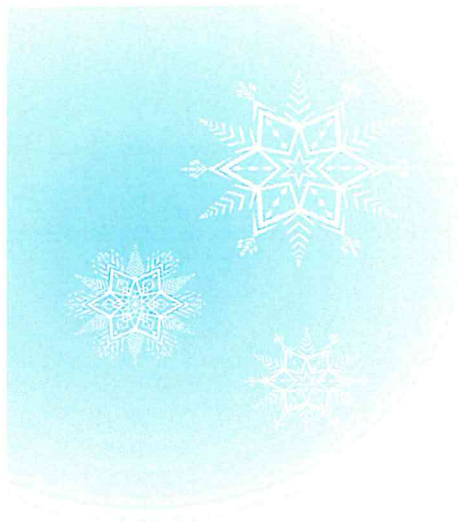
Notre histoire



Le 11 décembre 1978, le pont qui depuis près de 300 ans enjambait le Clain s'est effondré après le passage d'un car scolaire 32 millions furent nécessaires à sa reconstruction .

Ci dessous, la passerelle, qui servit pendant de nombreux mois.





Comité de rédaction :

François. AUDOUX
Claude. BERNARDIE
Claudine. CHEVAIS
Christian. DEVERGE
Huguette. LEOBET
Claudette. MARCHAND
Isabelle. RIBARDIERE

Publication assistée par ordinateur :

Isabelle. AUDOUX
Michel. ROUET